

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 13 décembre 2013 : Réunion du Comité du SYANE

1) Débat d'orientations budgétaires 2014 :

Un programme d'investissement de 58 M€ tourné vers l'avenir, en progression de 40% en 2014, du fait du numérique :

- 35 M€ pour les réseaux « Energie » avec une priorité à la MDE (maîtrise de l'énergie),
- 23 M€ pour l'aménagement numérique, avec la montée en puissance de la réalisation des artères principales et des travaux de desserte (prises FTTH) du réseau fibre optique « très haut débit » départemental.

2) Distribution publique de l'électricité :

- Un important accord avec ERDF pour la modernisation et la performance du réseau électrique départemental pour les années 2014-2017.

(Adoption du protocole d'accord national FNCCR/ERDF du 18 septembre 2013)

Vendredi 13 décembre 2013, le Comité du SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) s'est réuni à Annecy pour la tenue annuelle de son débat d'orientations budgétaires, sous la Présidence de Jean-Paul AMOUDRY, Sénateur de la Haute-Savoie.

SYNTHESE

Avec un programme d'investissement de 58 millions d'euros en 2014 - 35 M€ dans le secteur de l'énergie et 23 M€ dans le numérique, le SYANE intensifie sa politique d'aménagement du territoire avec des actions structurantes pour l'avenir de la Haute-Savoie.

Dans le secteur de l'énergie, avec un programme d'investissement soutenu de 35 M€ d'Euros, la priorité réaffirmée est celle de la Maîtrise de l'Energie, en particulier avec « Epure », le programme du SYANE pour un éclairage public responsable qui va prendre en 2014 sa pleine mesure avec des actions renforcées et le lancement officiel de la Charte « S'engager ensemble pour éclairer mieux, moins cher, plus juste et en sécurité ».

Par ailleurs, le Syndicat lancera son 3^{ème} Appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et complétera son action avec un nouvel Appel à projets spécifique aux productions d'électricité à base d'énergie renouvelable. Les soutiens des projets lauréats seront d'ordre financier et technique.

La modernisation et la performance du réseau électrique départemental sera également au menu de 2014 avec un important accord passé avec ERDF, le gestionnaire du réseau, en vue d'un plan « qualité de l'électricité » visant, après un diagnostic précis, l'élaboration d'un plan pluriannuel



d'investissement pour la période 2014-2017. La réflexion du SYANE portera également sur la sécurisation du réseau basse tension, sur une étude prospective départementale sur les bornes de recharge pour les véhicules électriques, sur une prospective vers les réseaux « intelligents » (smart grids).

Dans le secteur du numérique, les travaux de construction du réseau fibre optique « très haut débit » départemental, engagés en 2013 par le SYANE en partenariat avec le Conseil Général de la Haute-Savoie, vont s'intensifier.

Plus de 23 millions d'Euros d'investissements sont prévus en 2014, avec la poursuite de la réalisation des artères principales (réseau de collecte-distribution) et l'engagement des travaux de desserte (prises FTTH).

La procédure de mise concurrence pour le choix de l'opérateur télécoms qui gèrera le réseau est en cours, avec un objectif de conclusion d'un contrat à la mi-2014 et l'ouverture des services « très haut débit » au monde économique (entreprises) avant la fin de la même année pour les zones d'activité raccordables.

Par ailleurs, le SYANE procédera en 2014 à l'actualisation du SDTAN de la Haute-Savoie - Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique - avec la mise à jour du volet « infrastructures » et l'élaboration d'un nouveau volet « usages et services » destiné au développement des usages du numérique (e-administration, e-éducation, e-santé,...).

Enfin, le Débat d'Orientations Budgétaires du SYANE reviendra également sur les conclusions de la prospective financière réalisée en 2013 par le Cabinet Klopfer et dont les résultats et préconisations ont été présentées en automne dernier au Comité syndical. Face à des perspectives d'avenir à la baisse de certaines ressources pour le financement de son programme principal de travaux (secteur Energie), le Syndicat est amené à prendre des décisions pour stabiliser et pérenniser ses capacités financières afin de continuer à assurer les investissements répondant aux attentes et besoins des communes.

Concernant le programme numérique, aucune difficulté en vue, le SYANE ayant bouclé en 2013 le financement de la 1ère phase de travaux de 5 ans avec d'une part, le rassemblement des dotations publiques d'équilibre pour un montant de 63.2 M€ (participations de l'Etat, de la Région, du Département et des Intercommunalités) et d'autre part, de 72.3 M€ d'emprunts avec la signature des prêts, en octobre 2013, avec la BEI (Banque Européenne d'Investissement) et la CDC (Caisse des Dépôts).

Pour en savoir plus

RESEAUX D'ENERGIE :

35 millions d'euros d'investissements

Les priorités : la maîtrise de l'énergie sur les réseaux d'Eclairage public avec le programme EPure et la distribution de l'électricité avec la poursuite du plan de sécurisation des réseaux électriques et l'engagement d'un plan « qualité de l'électricité ».

Eclairage Public :

A travers le programme EPure qu'il a mis en œuvre en 2013, le SYANE continue d'accompagner les communes vers un Eclairage Public responsable, performant et économe, à travers notamment deux actions spécifiques :

- **L'aide aux communes de 40% pour le remplacement des « ballons fluos ».** Le remplacement de ces sources lumineuses particulièrement énergivores doit permettre de

réaliser des économies d'énergie de près de 50 %. L'enjeu est fort en Haute-Savoie où elles représentent environ 22 % du parc installé (20 000 foyers lumineux).

- **La poursuite du programme spécifique de Maîtrise de l'Energie, dans le cadre de l'appel à projets « Maîtrise de l'énergie – Facteur 2 » subventionné par l'ADEME.** Ce programme concerne **27 communes rurales** ayant transféré leur compétence Eclairage Public au SYANE et répondant aux critères d'éligibilité fixés par l'ADEME : communes de moins de 2000 habitants, ayant réalisé un diagnostic préalable de leurs installations d'éclairage et pouvant justifier de travaux de rénovation permettant de réduire d'au moins 50 % les consommations d'énergie. L'aide du SYANE est de 50% du coût des travaux.

La mise en œuvre du programme EPure **élargit le champ d'intervention du SYANE à travers le suivi patrimonial et le maintien des performances dans le temps, avec l'organisation du service Exploitation/maintenance** (à raison de 5€ par foyer lumineux pour la gestion patrimoniale et un budget de 400.000 euros pour la maintenance externalisée).

La **Charte du programme Epure** sera présentée en 2014. Elle sera le signe concret de l'engagement des communes vers un éclairage public responsable. La Charte valorisera, par le **label** délivré par le SYANE, la commune en fonction de son **niveau d'engagement** et du niveau de **performance** de son patrimoine Eclairage public.

Energie :

Reconduction de l'Appel à Projets pour la rénovation énergétique de bâtiments communaux

Après les succès rencontrés ces deux dernières années, le SYANE propose de reconduire en 2014 avec une enveloppe de 300 k€, **l'Appel à Projets pour la rénovation énergétique de bâtiments publics**, véritable levier pour la réalisation de projets, exemplaires et performants.

Il instaure également un **Conseil en Energie Partagée (CEP) sous convention ADEME** qui accompagne les communes lauréates des Appels à Projets dans la mise en œuvre d'une véritable politique énergétique communale.

Par ailleurs, sera mise en place en 2014 une enveloppe de 100 k€ euros permettant de **soutenir les projets publics novateurs et exemplaires en matière de production d'électricité à base d'énergie renouvelable**. Il s'agira d'un Appel à projets spécifique avec des lauréats retenus par un Jury du SYANE.

Electricité :

En parallèle de ces actions en faveur de la Maîtrise de l'Energie, le SYANE propose de poursuivre son **plan de sécurisation des réseaux électriques basse tension**. Le SYANE propose d'affecter 1,2 millions d'euros à ce plan engagé depuis 2010 et qui rentre dans sa 3ème phase.

Il lance en parallèle une ébauche d'un **plan d'action départemental pour la qualité des réseaux et de la fourniture d'électricité** et une **étude départementale sur le déploiement de bornes de recharge des véhicules électriques**.

Le lancement de l'élaboration d'un Plan d'action départemental pour la « qualité de l'électricité » (réseaux et de la fourniture d'électricité), en cohérence avec les objectifs de la Conférence annuelle Départementale d'Investissement instituée par la loi « Nomé » de 2010, et dans la perspective de la mise en œuvre du protocole d'accord national FNCCR/ERDF avec l'établissement d'un plan pluriannuel d'investissements coordonnés sur 4 ans.

Ce plan qualité passe par la réalisation d'un diagnostic précis de la situation actuelle, de la connaissance détaillée du patrimoine et de ses caractéristiques. Il sera établi en étroite concertation avec le concessionnaire ERDF et pourrait aussi associer les Régies d'électricité. Ce travail permettra d'aborder les questions de la transition énergétique (impact des énergies renouvelables, nouveaux usages tels que les véhicules électriques, compteurs communicants,...) ainsi qu'une réflexion sur la modernisation des réseaux et leur évolution vers les « smart grids » (réseaux intelligents).

RESEAUX NUMERIQUES :

Plus de 23 millions d'euros pour l'aménagement numérique de la Haute-Savoie

Poursuite des **travaux de construction du réseau départemental d'initiative publique très haut débit** engagés en 2013 par le SYANE, en partenariat avec le Conseil Général de la Haute-Savoie. 23,3 millions d'euros d'investissements sont prévus cette année.

En 2014 le numérique occupe une place importante dans les priorités du SYANE notamment avec le **marché des artères principales** qui va se poursuivre (plus de 200 kms de Génie Civil disponible).

Egalement, le Syndicat vient de lancer sa **procédure de construction de la desserte** (marchés de travaux prévus avant l'été 2014). **Le contrat d'affermage de délégation de service public pour l'exploitation du réseau** est en cours.

Ce programme, réalisé en partenariat avec le Conseil Général de la Haute-Savoie, avec son soutien financier ainsi que celui de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes et des intercommunalités haut-savoyardes, doit permettre de couvrir en 5 ans, les 255 communes du projet public départemental, les zones d'activités économiques, 90 % des entreprises de plus de 6 salariés et bon nombre de bâtiments publics (collèges, lycées, principaux établissements de santé,...). Près de la moitié des foyers seront couverts sur ces territoires à l'horizon de 5 ans, pour atteindre, dans la 2^{ème} phase, un taux de 90% d'ici 10-12 ans.

Le complément de financement du réseau très haut débit par l'emprunt a été concrétisé le 7 octobre 2013 avec la signature des contrats de prêts avec la Banque Européenne d'Investissement et la Caisse des Dépôts.

Le réseau très haut débit est réalisé avec la participation financière des intercommunalités haut-savoyardes et de :



Aménagement numérique : actualisation du SDTAN

Une **actualisation du SDTAN de la Haute-Savoie** (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) est prévue, notamment avec la création d'un volet « Usages et services ».

L'actualisation du **SDTAN de la Haute-Savoie** (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) en 2014 se fait conformément et en cohérence avec la mise à jour de la SCORAN de Rhône-Alpes (Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique des territoires). Elle doit permettre la création d'un volet « Usages et services » en complément de son volet « infrastructures ».

Il convient donc d'identifier les besoins en termes d'usages et services numériques, dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du développement économique, de la culture...et d'en préciser les attentes. Suite à un état des lieux exhaustif des réalisations et projets en cours, le SDTAN définira une stratégie de déploiement des services et des usages afin d'avoir pour objectif, la mutualisation des ressources d'ingénierie et des ressources de l'informatique en nuages (infrastructures et plates-formes, data-centres...) à l'échelle départementale ou régionale.

Haut débit : la poursuite de l'aide départementale à l'équipement par satellite

En 2014, le SYANE poursuivra le **programme d'aide à l'équipement par satellite**, lancé en 2012 conjointement avec le Conseil Général de la Haute-Savoie pour compléter le plan de traitement des « zones blanches » qui a déjà permis à près de 2 000 foyers de 31 communes d'accéder au haut débit ADSL.



Destiné aux logements et entreprises trop isolés ou trop éloignés des centraux téléphoniques pour recevoir le haut débit ADSL, ce plan leur permet de bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 300 € maximum pour l'achat et l'installation d'un kit satellitaire.

Ce programme est financé à parts égales par :



Distribution publique de l'électricité : un important accord avec ERDF pour la modernisation et la performance du réseau électrique départemental pour les années 2014-2017

(Adoption du protocole d'accord national FNCCR/ERDF du 18 septembre 2013)

Le Président de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), à laquelle adhère le SYANE, et la Présidente du directoire d'ERDF ont signé, le 18 septembre 2013, **un protocole national relatif à diverses améliorations pouvant être apportées aux contrats de concession de distribution publique d'électricité** dont ERDF et EDF sont conjointement titulaires ;

Ce protocole prévoit, pour la période allant de 2014 à 2017 :

- La mise en place de programmes pluriannuels coordonnés d'investissement sur les réseaux de distribution d'électricité, réalisés suite à un diagnostic de la situation existante, en complément des programmes annuels élaborés par les Conférences départementales de programmation des investissements prévues par l'article L 2224-31 du Code général des collectivités territoriales ;
- Une modification du calcul de la redevance d'investissement « R2 » due par ERDF, conduisant à atténuer l'importance des variations à la hausse ou à la baisse d'une année sur l'autre de cette redevance, de façon à réduire l'importance des aléas financiers pesant sur l'équilibre financier de l'autorité concédante et sur celui du concessionnaire ;
- Une amélioration du nombre et de la précision des données comptables, patrimoniales et cartographiques transmises par ERDF aux autorités concédantes ;

Les mesures de ce protocole impactent le contrat de concession départemental pour la distribution publique d'électricité, signé le 14 janvier 2004 entre le SYANE et EDF.

Afin de rendre applicables au niveau local les stipulations du protocole national, un avenant au contrat de concession est nécessaire. Cet avenant concerne la période 2014 à 2017.

PRESENTATION DU SYANE

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie est un syndicat mixte qui regroupe les communes de la Haute-Savoie et le Département. Le SYANE est doté de **5 compétences** :

- **Electricité** : le SYANE veille à la bonne organisation, à la cohérence et à la qualité du service public de distribution de l'électricité sur toute la Haute-Savoie, en concertation avec les entreprises locales de distribution (ELD) pour les 55 communes dont le réseau est exploité en régie ou en SEM d'électricité. Pour les 239 communes sous concession départementale ERDF, le SYANE assure, en tant qu'autorité organisatrice et concédante, le contrôle de la concession et réalise, sous sa maîtrise d'ouvrage, des travaux sur leurs réseaux d'électricité.
- **Energie** : le SYANE accompagne les collectivités dans leurs actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables (audits et diagnostics énergétiques, études de faisabilité pour des installations basées sur les énergies renouvelables, électrifications de sites isolés...)
- **Communications électroniques** : le SYANE s'engage, en partenariat avec le Conseil Général de la Haute-Savoie, dans l'aménagement numérique de la Haute-Savoie à travers la réalisation du réseau d'initiative publique très haut débit en fibre optique. Il est porteur du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) de la Haute-Savoie.
- **Gaz** : autorité organisatrice et concédante des 113 communes qui ont choisi de lui transférer la compétence, le SYANE exerce le contrôle de la concession pour les 47 communes desservies en gaz. Il agit également pour le développement du gaz en réalisant des études de faisabilité pour de nouvelles dessertes ou des extensions, et en menant les procédures de délégations de service public.
- **Eclairage public** : le SYANE réalise, pour les 224 communes lui ayant délégué la compétence, des installations d'éclairage public, des mises en valeur, par la lumière, de sites et de monuments, et des diagnostics techniques et énergétiques. Il lance le programme EPure pour accompagner les communes vers un Eclairage Responsable (charte, plan d'actions).

Contact presse :

Elise SCOTTON - Chargée de communication
Tél. 04 50 33 59 39 - Mail : e.scotton@syane.fr
www.syane.fr